#ElectionsPro2026

Qui vote pour quoi dans l'**Éducation nationale**

Établissements et services dépendant du ministère de l'Éducation nationale (MEN)

- Sauf rares exceptions, tous ces personnels votent pour deux Comités sociaux d'administration (CSA) : **MEN** et **de proximité**
- Pour une grande part ils votent aussi pour #
 - ✗ une Commission Administrative Paritaire (CAP)
 - Nationale ou locale, voire les deux (personnels de direction et second degré)
 - ✗ OU une Commission Consultative Paritaire (CCP)

Pour lire la suite du document, il faut **combiner** le tableau « **par situation** » avec le tableau « **par corps** » : pour qu'une personne soit concernée par un scrutin, il faut qu'elle ait « **oui** » dans **les deux tableaux**

1. Par situation

Catégorie de personnel	CSA MEN	CSA de proximité	CAPN	CAPA et CAPD	CCP
Titulaire en activité ou congé rémunéré (y compris temps partiel, congé mladie, CLM, CLD, congé mater. et pater., Citis, congé adm.)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (1)
Titulaire en congé parental	Oui	Oui	Non	Non	Oui (1)
Titulaire mis·e à disposition ou affecté·e en PNA **hors de** l'EN	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Titulaire mis·e à disposition ou affecté·e en PNA **dans** l'EN	Oui	Oui	Non	Non	Non
Titulaire en détachement **entrant** (dans l'EN)	Oui	Oui	Non	Non	Non
Titulaire en détachement **sortant** (hors EN)	Non	Non	Oui	Oui	Non
Titulaire en fonction majoritairement dans un étab. privé sous contrat	Non	Non	Oui	Oui	Non
Titulaire détaché·e dans un autre corps ou cadre d'emploi	Oui	Oui	Oui (2)	Oui (2)	Oui (1)
Stagiaire en activité ou en congé parental	Oui	Oui	Non	Non	Non
Stagiaire d'un concours interne	Oui	Oui	Oui (2)	Oui (2)	Oui (1)
Contractuel·le en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois ou reconduit·e successivement depuis au mois 6 mois (3), même à temps partiel.	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Non électeur·ice	Personnel en congé de non-activité pour études, en disponibilité, hors-cadre, volontaire du service civique, contractuel·le recruté·e **directement** par un GIP				

1. CCP des directeurs·ices adjoint·es de Segpa et CCSA des directeurs·ices d'établissement spécialisé, si affecté·e à une de ces fonctions.
2. Dans le corps d'origine.
3. Notamment les AED, les AESH, les apprenti·es, les contractuel·les des CFA et Greta (mais voir ligne « non électeur·ice »)

2. Par corps

Corps	CSA MEN	CSA de proximité	CAPN	CAPA	CAPD
Inspecteur·ices générales·aux et administrateur·ices d'État	Oui	Oui	Oui	Non	Non
IA-IPR, IEN, IJS	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Personnels de direction	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Médecin·es de l'Éducation nationale	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Adjoint·es d'enseignement Chargé·es d'ens. d'éducation physique et sportive Conseiller·es principales·aux d'éducation Professeur·es agrégé·es Professeur·es certifié·es Professeur·es de chaire supérieure Professeur·es de l'école nat. sup. d'arts et métiers Professeur·es d'éducation physique et sportive Professeur·es de lycée professionnel Psychologue de l'Éducation nationale	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Professeur·es d'enseignement général de collège	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Professeur·es des écoles et instituteurs	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Conseiller·es techniques et pédagogiques supérieurs Professeur·es de sport Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Infirmières et infirmiers du ministère de l'EN	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Attaché·es d'administration de l'État	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Secrétaires administratif·ves de l'EN et de l'ES Technicien·nes de l'Éducation nationale	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Adjoint·es administratif·ves de l'EN et de l'ES Adjoint·es techniques des étab. d'enseignement	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Infirmier·es de l'EN et de l'ES Conseiller·es techniques de service social Assistant·es de service social	Oui	Oui	Non	Oui	Non

Pour l'administration centrale

Corps	CSA MEN	CSA adm. centr.	CAPN	CAPA	CAPL
AAE, infirm. ENES, cons. service soc., ASS	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Secrétaires administratif·ves de l'EN et de l'ES	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Adjoint·es administratif·ves de l'EN et de l'ES	Oui	Oui	Non	Non	Oui

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale
CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique
CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale
CAPL : Commission Administrative Paritaire Locale